

Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) - Musique Réseau Occitanie Méditerranée (R.O.M)

La mise en place des Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S) au sein du Réseau Occitanie Méditerranée (R.O.M) regroupant les établissements d'enseignement artistique de Perpignan, Nîmes, Béziers, Narbonne et Carcassonne, s'origine dans l'article 53 de la Loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine, du 07 juillet 2016. Le décret du 2 mai 2017 et l'arrêté du 5 janvier 2018 viennent fixer les conditions d'agrément et leur mise en œuvre par le Ministère de la Culture.

MUSIQUES ACTUELLES-JAZZ

Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)

Les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) de musique actuelle & jazz sont ouvertes aux élèves qui ambitionnent de poursuivre leur apprentissage dans les établissements d'enseignements supérieurs. Les CPES ont pour objectif la préparation aux concours d'entrée de l'enseignement supérieur (CNSMD de Paris et Lyon, ISDAT Toulouse, PESMD Bordeaux, PSPBB Boulogne-Billancourt, IESM Aix-en-Provence, pôles supérieurs régionaux, écoles supérieures privées reconnues par l'état ou à l'étranger...). Durant leur formation, les élèves peuvent valider leur Diplôme d'Études Musicales (DEM) qui permet de rentrer en formation pour le Diplôme d'État (DE) de professeur de musique et le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM).

Âge de référence :

Il n'y a pas de limite d'âge pour l'inscription en formation préparant à l'enseignement supérieur, même si l'on peut considérer que celui-ci est à priori destiné à des élèves âgés de 15 à 20 ans en priorité, ce qui n'exclut évidemment pas l'admission de candidats plus âgés ou plus jeunes.

Les épreuves de sélection :

Les épreuves ont lieu chaque année au mois de juin dans l'un des cinq établissements du réseau ROM.

Il y a trois épreuves : une épreuve instrumentale, une épreuve théorique et un entretien avec le jury.

- L'épreuve instrumentale consiste à jouer une composition originale, un morceau imposé (donné 6 semaines avant l'examen), un morceau réarrangé du répertoire des musiques actuelles et un déchiffrage avec mise en situation scénique.
- L'épreuve théorique consiste en une analyse orale sur une œuvre choisie par le jury dans une liste de morceaux préalablement étudiés par le candidat (liste donnée 6 semaines avant l'examen).

- L'entretien avec le jury dure 10 minutes afin d'évaluer les objectifs et le projet professionnel du candidat.

Organisation de la scolarité

Ce cycle contient un volume horaire de 750 heures réparties sur un minimum de 2 années. Il peut s'étaler sur 4 ans en fonction de l'avancement du travail de l'étudiant.

Cette offre de formation tient compte des possibilités de l'établissement d'accueil. C'est pourquoi, certaines unités d'enseignement peuvent être proposées en lien avec un établissement du réseau. Outre les activités organisées à leur intention par le conservatoire, les élèves inscrits en CPES sont amenés à participer à des sessions et stages entrant dans le cadre de leur scolarité et obligatoires à ce titre.